

**Ville d'AVIGNON**

POLE PAYSAGES URBAINS

Département Habitat et Urbanisme

20, rue du Roi René

84 000 AVIGNON

Tél. : 04.90.80.44.11

Fax : 04.90.80.44.12

Email : [lucie.giard@mairie-avignon.com](mailto:lucie.giard@mairie-avignon.com)

N° 21-015

JBM / LG

**ARRETE**

portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Avignon

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R153-18, R151-51 à 53,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Avignon approuvé le 8 octobre 2011 et mis à jour le 25 février 2019,

Vu la délibération n°10 du 10 octobre 2020 relative à l'institution d'un Droit de Prémption Urbain « Renforcé » sur les quartiers relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Rocade Sud / Saint Chamand et Nord-Est,

Considérant qu'il convient d'annexer cette délibération au Plan Local d'Urbanisme,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Avignon est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est annexé au Plan Local d'Urbanisme la délibération n°10 du 10 octobre 2020 relative à l'institution d'un Droit de Prémption Urbain « Renforcé » sur les quartiers relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Rocade Sud / Saint Chamand et Nord-Est, accompagnées des trois plans délimitant ces périmètres.

**Article 2:**

Ces documents sont tenus à la disposition du public au Département Habitat et Urbanisme de la Ville d'Avignon et accessibles sur le site internet de la Ville.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie centrale pendant un mois et publié selon les règles de publicité en vigueur dans la commune.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes pendant un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Vaucluse, à la Direction Départementale des Territoires du Vaucluse et inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Avignon, le 13 AVR. 2021



**Paul-Roger GONTARD**  
Adjoint au Maire d'Avignon  
Délégué au développement territorial  
et urbain, et aux grands projets